

# Mont'Estampille

## Garantie de la qualité Mont'Plateau

Pour Mont'Plateau, garantir la qualité c'est garantir la qualité des produits livrés mais aussi garantir l'impact environnemental et social de la production. Cette garantie est symbolisée par l'utilisation du logo, c'est la Mont'Estampille.

Le collectif a fait le choix d'un **système de garantie de la qualité participatif**. Cela signifie que producteurs et acheteurs travaillent ensemble à garantir la qualité Mont'Plateau. Ils co-construisent le fonctionnement du système de garantie. Ils sont impliqués dans le processus de validation des adhésions des nouveaux producteurs et dans le suivi de la qualité des acheteurs et producteurs.

Sur la base de la confiance et de la transparence, l'engagement Mont'Plateau implique que les producteurs et acheteurs respectent des critères minimums, mettent en place des actions pour améliorer leurs pratiques et participent à la démarche collective de l'association. Des visites des structures productrices et acheteuses permettent le suivi de l'amélioration de leurs pratiques et de donner envie aux uns et aux autres de travailler ensemble.

\*\*\*

### LE SYSTEME DE GARANTIE DE LA QUALITE PARTICIPATIF DE MONT'PLATEAU

#### > Le cahier des charges producteurs

- des critères minimum respectés
- un contrat d'amélioration mis en place pour tous en commission
- la participation à la démarche collective Mont'Plateau

Ils acquièrent ainsi le droit d'utiliser l'estampille Mont'Plateau et de profiter des services de l'association. Si les critères minimums ne sont pas respectés, les nouveaux producteurs ne pourront pas adhérer et l'adhésion des anciens sera rediscutée. Pour rester ouverts, un accompagnement est proposé par Mont'Plateau et le CIVAM pour que les producteurs puissent s'améliorer en vue d'adhérer à terme à l'association.

#### > L'engagement des acheteurs

- une volonté initiale et/ou des actions déjà mises en place pour faciliter l'approvisionnement local
- un contrat d'amélioration mis en place pour tous en commission
- la participation à la démarche collective Mont'Plateau

Ils acquièrent ainsi le droit d'utiliser l'estampille Mont'Plateau et de profiter des services de l'association.

#### > La commission

Elle est chargée

- d'organiser le système de garantie
- de valider ou non les demandes d'estampille de nouveaux producteurs
- de co-construire les contrats d'amélioration avec les personnes concernées
- de traiter le suivi des producteurs et acheteurs déjà estampillés

Elle est constituée d'acheteurs, de producteurs, de la coordinatrice Mont'Plateau, de l'animatrice CIVAM et d'un représentant de March'Equitable et est ouverte à toute personne extérieure intéressée par la démarche.

Les acheteurs et les producteurs s'engagent à participer à au moins une commission par an.

#### > Adhésion de nouveaux producteurs

- visite par la coordinatrice + un ou deux producteurs à partir d'une grille d'évaluation à construire sur la base du cahier des charges
- validation lors d'une commission

#### > Adhésion de nouveaux acheteurs

Les acheteurs sont adhérents à partir du moment où ils répondent aux critères minimums et acceptent leur engagement.

#### > Suivi de l'amélioration des pratiques des acheteurs et des producteurs

Le producteur ou acheteur discute en commission des actions à mener pour améliorer son action et sa qualité d'ici la prochaine visite de suivi. La date de cette visite est déterminée (de 1 à 4ans). Les structures sont invitées à se rapprocher du CIVAM pour un accompagnement technique collectif.

→ Une journée de visites par des acheteurs et producteurs permet un suivi participatif de la qualité et de l'action des uns et des autres. Les producteurs et acheteurs s'engagent à recevoir les visites en temps voulu. Tous les acheteurs et producteurs s'engagent à participer à une visite (collective ou chez un nouveau producteur) par an.

#### > Rencontre entre acheteurs et producteurs annuelle

Les producteurs et acheteurs s'engagent à participer à la rencontre entre acheteurs et producteurs annuelle.

#### > Promotion des produits Mont'Plateau chez les acheteurs

Les acheteurs et producteurs organisent conjointement des moments d'animation par les producteurs chez les acheteurs. L'objectif de ces animations est de mettre en avant les produits Mont'Plateau auprès des consommateurs de la restauration collective.

> March'Equitable intègre la démarche participative notamment pour effectuer le suivi des producteurs communs aux deux structures.

## Cahier des charges producteurs Mont'Plateau

### 1. Critères minimum

Répondre aux critères minimums est obligatoire. S'ils ne sont pas respectés, l'adhésion est compromise. Dans ce cas, Mont'Plateau et le CIVAM proposent un accompagnement technique pour améliorer les pratiques dans le sens de l'engagement. Adhérer reste possible une fois des améliorations constatées et les critères minimum respectés.

Le respect des normes françaises et européennes pour la production, la transformation et la commercialisation est requis d'office. Dans le cas d'un laboratoire de transformation, fournir le numéro d'agrément ou de dérogation.

#### Critères Géographiques

- Entreprises situées au plus proche des acheteurs.  
Le périmètre peut être élargi pour des productions non présentes sur le territoire en quantités suffisantes ou dont la qualité ne satisfait pas les critères du cahiers des charges.
- Achat-revente de manière exceptionnelle et avec obligation de transparence systématique vis-à-vis des consommateurs et des autres producteurs.

#### Critères techniques

- Cultures et aliments des animaux sans OGM (hors traces). Fournir le ou les certificats de garantie non OGM.
- Serres non chauffées.

#### Critères liés à la transformation des produit

- Être attentif à la qualité organoleptique des produits.

#### Critères d'approvisionnement

- Tenir ses engagements de production et de livraison aux niveaux quantitatif, qualitatif et cadencier.

#### Critères humains

- Participation de l'agriculteur et de ses associés aux travaux de production, de transformation (le cas échéant) et / ou de commercialisation

### 2. Contrat d'amélioration

Les producteurs s'engagent à améliorer leurs pratiques afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. Au-delà de la qualité des produits proposés, ils participent ainsi au développement du territoire de manière durable. Les objectifs à atteindre et les manières de le faire sont discutés au cas par cas avec le producteur concerné lors des commissions. Les propositions suivantes servent de base pour les contrats d'amélioration :

#### Améliorations géographiques :

- Se fournir à proximité de l'exploitation. Privilégier les fournisseurs ayant des pratiques proches de celles du cahier des charges Mont'Plateau (amendement, semences, ...)
- Produire son aliment pour les animaux. Dans le cas contraire, privilégier une fourniture au plus proche et selon des pratiques proches de celles du cahier des charges Mont'Plateau
- Exclure les concentrés issus des pays du Sud
- Privilégier les variétés et races adaptées au terroir

#### Améliorations techniques - cultures :

- Favoriser la diversification des paysages et la biodiversité. Valoriser les espaces boisés.
- Privilégier les rotations longues et la diversification des cultures.
- Gérer les prairies pour renforcer leur capacité à produire durablement
- Adapter le travail du sol et le choix des espèces et variétés aux conditions pédo-climatiques locales
- Limiter les recours aux traitements chimiques et à l'engrais chimique.

#### Améliorations techniques – élevage :

- Favoriser la mise en place du pâturage et du plein air.
- Respecter les temps d'élevage (maturité, périodes de lait ). Limiter les traitements hormonaux.
- Diminuer les traitements préventifs chimiques et antibiotiques .

#### Améliorations liés à la transformation et au conditionnement des produits

- Exclure additifs alimentaires chimiques
- Limiter l'utilisation d'emballages plastique pour le conditionnement.

### Améliorations sociales et humaines sur l'exploitation :

- Autonomie de décision
- Privilégier le travail du producteur ou de ses associés sur l'ensemble des travaux, dans le cadre de leurs domaines de compétences.
- Maintenir une petite unité de production favorisant l'emploi de main d'œuvre familiale et locale

### 3. Démarche collective Mont'Plateau

La participation à la mise en place et au suivi du système de garantie est la condition sine qua non de sa réussite. Tous et toutes doivent répondre présents aux rencontres, commissions et visites pour une réussite collective du projet.

- Être réactif par rapport aux besoins et attentes des membres du collectif
- Répondre aux sollicitations de la coordinatrice de l'association
- Participer à rendre l'action de Mont'Plateau visible en rendant compte à la coordinatrice des produits fournis dans ce cadre
- Communiquer ses surplus à la coordinatrice ou aux acheteurs
  
- Participer aux rencontres organisées avec les acheteurs et/ou producteurs
- Participer à une commission par an
- Participer à une visite par an
- Accueillir les visites dans le cadre du suivi du contrat d'amélioration

## Charte d'engagement des acheteurs Mont'Plateau

### **1. Critères minimums**

Afin de réussir à s'approvisionner auprès des producteurs Mont'Plateau, un engagement minimum est requis.

- transmettre ses besoins globaux en denrées alimentaires de proximité : dans la mesure du possible, donner une approximation quantifiée, qualifiée et cadencée.
- communiquer l'origine des produits locaux dans les services de restauration
- si un contrat d'approvisionnement est mis en place, s'efforcer à le respecter

### **2. Contrat d'amélioration**

Les acheteurs s'engagent à tout mettre en place afin d'améliorer leur approvisionnement local dans le cadre des contraintes qui leur sont imposées (budget, équipes, matériel...). Les objectifs à atteindre et les manières de le faire sont discutés au cas par cas avec l'acheteur concerné lors des commissions. Les propositions suivantes servent de base pour les contrats d'amélioration :

- organiser équipe, matériel et fonctionnement dont on dispose pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux
- contacter les producteurs pour faire part d'un besoin, d'une commande, d'une attente
- contribuer à l'organisation commune des commandes en denrées alimentaires
- proposer des contrats d'approvisionnements pluri-annuels aux producteurs

### **3. Démarche collective Mont'Plateau**

La participation à la mise en place et au suivi du système de garantie est la condition sinequanone de sa réussite. Tous et toutes doivent répondre présents aux rencontres, commission et visites pour une réussite collective du projet.

- Être réactif par rapport aux besoins et attentes des membres du collectif
- Répondre aux sollicitations de la coordinatrice de l'association
- Participer à rendre l'action de Mont'Plateau visible en faisant part des produits livrés dans ce cadre
- Communiquer ses surplus à la coordinatrice ou aux acheteurs
  
- Participer aux rencontres organisées avec les acheteurs et/ou producteurs
- Participer à une commission par an
- Participer à une visite par an
- Accueillir les visites dans le cadre du suivi du contrat d'amélioration